

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT- RHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22/03/2022

Date de la convocation : le 2 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 37

Présents : 12

Procurations : 17

Votants : 29

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 modifiant les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu l'article 5722-1 du CGCT,

Vu le rapport joint.

Le Président rappelle que les dispositions relatives au Débat d'Orientations Budgétaires lui imposent de présenter, à l'assemblée délibérante, un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne, entre autres, les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. C'est le cas du Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

Ce rapport, qui donne lieu à un débat, doit désormais être acté par une délibération spécifique. La délibération et le rapport sont transmis au représentant de l'Etat. Le débat doit porter sur le budget principal de la collectivité et, le cas échéant, sur ses budgets annexes.

Le Président précise que le SMRA68 n'a pas de budget annexe.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** du rapport d'orientations budgétaires qui lui a été présenté et qui est annexé à la présente délibération,
- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire concernant le Budget Primitif 2022.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 08/04/2022
Le Président, Daniel ADRIAN



Certifié exécutoire à la date de dépôt en préfecture

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le rôle du SMRA68 consiste à encadrer le retour au sol de matières résiduelles, urbaines et industrielles, produites et/ou épandues sur le territoire haut-rhinois. Son but est de mettre tout en œuvre pour pérenniser cette filière, dans le respect des exigences réglementaires, d'une part, et socio-environnementales locales, d'autre part.

Le SMRA68 assure donc une mission de services qui repose en grande partie sur l'expérience de ses cinq agents, leur réactivité, leur capacité à créer des outils de suivi adaptés et de communiquer avec l'ensemble des acteurs de la filière.

C'est pourquoi le poste de dépenses, majoritaire au SMRA68, concerne la masse salariale et les dépenses associées qui représentent de l'ordre de 65 % des dépenses de fonctionnement. A noter une disponibilité pour convenances personnelles depuis aout 2019, qui concerne un agent (0,8 ETP). La possibilité de recruter un stagiaire école ou un agent à mi-temps (notamment CDD) est ouverte. Aucun autre recrutement n'est programmé sauf, le cas échéant, le remplacement d'un titulaire afin d'assurer la continuité de service.

Les autres dépenses de fonctionnement sont, dans leur grande majorité, relativement stables et ne font l'objet que d'ajustements.

Toutefois, les évolutions réglementaires en cours relatives à la filière épandage, amènent le SMRA68 à procéder à des campagnes de mesures prospectives, de manière à acquérir un jeu de données permettant d'examiner les propositions avec un regard critique, notamment pour les nouveaux paramètres d'innocuité. Cet effort sera poursuivi ultérieurement par la mise en place de séries de tests sentinelles, notamment pour les petites installations. Ces campagnes viennent compléter les mesures classiques réalisées pour valider la conformité des matières épandues. L'effort consenti sur cette surveillance considérée d'intérêt général représente près de 41 % des charges à caractère général.

Par ailleurs, il sera rapidement nécessaire de communiquer auprès de l'ensemble des acteurs sur les nouvelles règles à mettre en œuvre. Pour se faire, le SMRA68 a choisi de moderniser ses outils, en dématérialisant les supports notamment, et de gagner en autonomie, par la formation de ses agents. Ce volet représente environ 15 % des charges à caractère général, en 2022. Mise en stand-by, depuis 2-3 ans, il est devenu indispensable de remettre la communication au cœur des priorités du SMRA68. Elle constitue, en effet, un des principaux leviers pour travailler sur l'acceptation sociale de la filière.

En parallèle, le SMRA68 est amené à faire évoluer aussi ses outils d'expertise en tenant compte de ces évolutions réglementaires, en particulier le progiciel métier ERA. A l'issue du contrat cadre de 4 ans qui vient de s'achever, une série de développements complémentaires est programmée, dont le premier interviendra dès

le 1^{er} semestre 2022. Au-delà des évolutions réglementaires, ils permettront d'améliorer les fonctionnalités de l'outil pour une meilleure ergonomie, d'une part, et une plus grande valorisation des données, d'autre part. Ces dépenses émargeront dans les dépenses d'investissement, à hauteur de 35 % des immobilisations incorporelles en 2022.

Le SMRA68 procèdera, par ailleurs, au remplacement du matériel de téléphonie dès 2022, afin d'anticiper l'arrêt du réseau téléphonique commuté (RTC). Le renouvellement régulier des outils informatiques est également poursuivi pour les postes de travail des agents. De même, il est envisagé de remplacer progressivement le mobilier, en commençant par les assises. En cas de défaillance du véhicule de service (14 ans), le leasing sera examiné en priorité, mais l'achat d'un nouvel utilitaire n'est cependant pas exclu.

Ni autorisation de programme, ni autorisation d'engagement ne sont envisagées pour le moment.

Enfin, à ce jour, le Syndicat Mixte n'a aucun emprunt et n'a recours à aucune ligne de crédit de trésorerie.

Le Président demande aux membres de l'Assemblée de prendre acte de ces éléments et leur propose d'ouvrir le débat sur ces bases.